



Grand Huit
TROPHÉE Guy CHAZELAS
Samedi 07 Septembre 2024
SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE VANNES
GRADE 5A

CANAL VHF de course : 77

INSTRUCTIONS DE COURSE

PRÉAMBULE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents, sur toute la course du Grand huit.

L'attention des concurrents est attirée sur la lecture ou relecture des RCV 42 (propulsion), 45 (mise au sec ; amarrage ; mouillage) et 48 (limitations sur l'équipement et l'équipage).

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69 ,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 2.1 Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : **srvannes.fr**.
- 2.2 Le PC course est situé sur le bateau comité : le **LABOUR MAD**.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1 Toute modification aux IC sera affichée sur **srvannes.fr** au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Sauf tout changement dans le programme de la course qui sera affiché **srvannes.fr** avant 21h00 la veille le 06 septembre.2024.

- 3.2 Des modifications orales à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le signal d'avertissement. Dans ce cas, le comité de course enverra un pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification à la voix et/ou sur le canal VHF de la course.
- 4. CODE DE CONDUITE (DP) (NP)**
- 4.1 Les concurrent.e.s et les accompagnateurs.trices doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Tous les concurrent.e.s doivent être licenciés FFV et inscrit.e.s au Grand Huit.
- 5. SIGNAUX FAITS A TERRE**
- Il n'y aura pas de signaux faits à terre. En cas de retard ou d'annulation, les instructions seront données par VHF sur le canal de course **77** et sur **srvannes.fr**.
- 6. PROGRAMME DES COURSES**
- 6.1 Jour de course : Le 07 Septembre 2024
- 6.2 Les courses sont prévues selon les parcours définis en annexe « parcours ».
- 6.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement du jour est 10h00.
- 6.4 Les groupes de départ seront constitués et communiqués lors du briefing la veille de la course. (En fonction des types de bateaux inscrits).
- 6.5 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.
- 7. PAVILLONS DE SÉRIE**
- Flamme Rose : Windsurf, Wingfoil et Windfoil.
Flamme Blanche : Dériveurs : double et solitaire, Tradi..
Flamme Bleue: Multi 2000.
Flamme Rouge : Osiris .
Pavillon C1: Multicoque : double et solitaire.
Guépards : Pavillon Guépard.
- 8. ZONES DE COURSE**
- Golfe du Morbihan : Cartes Shom 7137-7071, Navicarte 246..
- 9. LES PARCOURS**
- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.
- 9.3 Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :
- Parcours 1 : Flamme numérique n°1
Parcours 2 : Flamme numérique n°2
Parcours 3 : Flamme numérique n°3
Parcours 4 : Flamme numérique n°4
Parcours 5 : Flamme numérique n°5
- 9.4 **Marque de dégagement** : *Traditionnellement les départs se font dans l'axe du parcours. Il n'y aura pas de bouée de dégagement.*
- 9.5 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.
- 9.6 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 10. MARQUES**
- 10.1 Les marques de départ sont décrites aux articles 12.2 et 12.3.
Les marques de parcours sont décrites en Annexe Parcours.
Les marques d'arrivée sont décrites à l'article 13.1.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP]

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées sur les cartes Shom (article 8 des IC).

Aucun bateau n'est autorisé à naviguer sur les parcs à huitres ni à passer entre les réchauds et les cales de l'île aux Moines.

L'attention des concurrents est portée sur la faible profondeur au Nord Est de l'île d'Arz.

Le Comité signal qu'il convient d'arrondir très largement l'île de Lerne du fait de vasière débordante.

Il est conseillé aux concurrents de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne le parcours.

12. LE DEPART

12.1 Zone de départ :

Pour toutes les séries/classes, la ligne de départ sera située devant Arradon

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une **bouée Jaune**, à l'extrémité bâbord.

12.3 Quand un bateau viseur est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle et aucun voilier ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ, ni passer entre lui et la marque pour revenir prendre le départ conformément à la RCV 30.1 ainsi modifiée.

12.4 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP].

12.5 Procédure de départ:

5'	Envoi du pavillon de série + signal sonore*	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, Z, U ou Noir + signal sonore*	Préparatoire (Le moteur doit être coupé)
1'	Amenée du pavillon P, I, Z, U ou Noir + signal sonore long*	Dernière minute avant départ
0	Amenée du pavillon de série + signal sonore*	Départ
	Pavillon X + signal sonore*	Rappel individuel
	1 ^{er} Substitut + 2 signaux sonores*	Rappel général

***Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération et ne peut donner lieu à réclamation.**

12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12.7 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

13. CHANGEMENT DU BORD DU PARCOURS Sans Objet.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée normale sera située devant le port d'Arradon, entre le mât du bateau du comité arborant un pavillon bleu et le côté parcours d'une **bouée Jaune**.

14.2 Aux marques comportant un **astérisque (*)** dans les parcours le Comité peut effectuer un pointage officiel à une marque en accord avec le paragraphe 9.5 des IC et avec l'Annexe « Pointage officiel à une marque ».

14.3 **La ligne sera fermée à 16h30**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les séries/classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 La ligne sera fermée à 16h30.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles à bord du bateau comité : Labour Mad.
17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la course.
17.3 Les réclamations seront jugées ultérieurement par une commission jury de la CRA Bretagne.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
18.2 Aucune course ne sera retirée,
18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur Temps.
18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, seront ceux, tels qu'il ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile.
18.5 Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 **Émargement départ mis en place [DP] :** *les bateaux doivent émarger :*
En allure tribord, sur le tribord du bateau comité au plus tard 10 minutes avant le premier signal d'avertissement du jour doit 09h50 au plus tard.
Émargement arrivée mis en place : l'arrivée servira de pointage et d'émargement.
19.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
19.3 Un téléphone portable ou une VHF est obligatoire. La VHF est fortement recommandée.
19.4 **Utilisation du bout dehors :** Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
19.5 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents sur toute la course du Grand Huit.

19.6 Le Comité de course se réserve le droit d'arrêter un concurrent qui ne pourrait pas finir à 16h30.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP].

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Il n'y aura pas de contrôle de jauge et d'équipement. Chaque concurrent est engagé sur l'honneur à respecter les RCV et à naviguer en bon marin.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme SRV.



23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés. Le pavillon SRV.
23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. PRIX

La remise des prix aura lieu vers 18h30 au club House de la SRVannes, 21 allée des frères Cadoret à Vannes Conleau.

Modalités : § aux articles 13 et 20 de l'Avis de course.

Le trophée Guy Chazelas devra être retourné à l'organisation au plus tard le 15 Aout 2025,

Outre le tirage au sort de la série qui désignera le vainqueur du trophée Guy Chazelas. Un Deuxième tirage au sort sera organisé entre tous les concurrents présents à la remise des Prix du Grand huit.

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course: Philippe Paquier

Commissaire aux résultats :: Christine Morvan

Annexe « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES »

Canal VHF de course: 77

Marées :

Pleine mer Arradon	09h47
Basse mer Arradon	16h00
Coefficients	78/75

Les pavillons suivants, cités dans les IC pourront être utilisés lors de cette épreuve :



Pavillon "L" : Venez a portée de voix ou suivez ce bateau.



Pavillon "O" Rejoindre directement la ligne d'arrivée.



Pavillon "S" Réduction de parcours.



Pavillon "2^{ème} Substitut" Pointage officiel à une marque.



+



Pavillon "S sur H" Arrêt de la course, le dernier pointage officiel faisant office d'arrivée.

ANNEXE « PARCOURS »

- Pour tous les parcours ci-dessous, les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours.
- En cas de réduction de parcours le Bateau Comité placé à la marque pourra soit arborer le pavillon S, signifiant qu'il procède à l'arrivée, soit arborer le pavillon O, signifiant de rejoindre directement la ligne d'arrivée prévue dans le parcours, mais en respectant le balisage.
- Il est donc fortement recommandé de passer à proximité des marques de parcours (*) et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction est mouillé aux alentours, car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir.
- Si seules des séries sont concernées par cette réduction, les pavillons des flottes concernées seront envoyés avec le pavillon S ou le pavillon O.
- Les séries non concernées continueront normalement leur parcours.

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

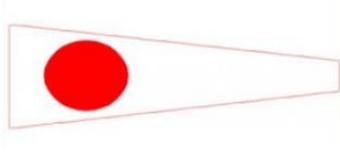
Si un bateau du comité de course se tient près d'une des marques précisées en annexe PARCOURS *, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques portant un astérisque (*) (voir annexe parcours)



PARCOURS N°1

Tour de l'île d'Arz par le Nord enchaîné avec Tour de l'île aux moines par l'Ouest

1 - LIGNE DE DEPART :

Voir

Voir cf. § 12 des IC
Pas de Bouée de dégagement

2 - PARCOURS :

Laisser à Tribord :

Ile d'ARZ, perche verte Escobez, Ile de LERNE
Bouée latérale Verte PIRENN *

Laisser à bâbord :

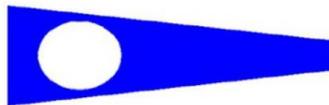
Pointe du TRECH, perches vertes LES RECHAUDS, Ile aux MOINES,
Bouée latérale rouge Roche COLAS*

Laisser à Tribord :

Bouée latérale Verte PIRENN *

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Voir cf. § 14 des IC



PARCOURS N°2

Tour de l'île aux moines par le Sud enchaîné avec tour de l'île d'Arz par le Sud

1 - LIGNE DE DEPART :

Voir

Voir cf. § 12 des IC
Pas de Bouée de dégagement

2 - PARCOURS :

Laisser à Tribord :

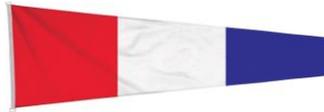
Ile aux MOINES, Bouée latérale rouge Roche COLAS*, Ile aux MOINES,
Perches vertes LES RECHAUDS.

Laisser à Bâbord :

Bouée latérale Verte PIRENN *, Ile de LERNE, perche verte Escobez.

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Voir cf. § 14 des IC



PARCOURS N°3

Tour de l'île aux Moines par l'Ouest enchaîné avec Tour de l'île d'Arz par le Nord

Voir **1 - LIGNE DE DEPART :**
Voir cf. § 12 des IC
Pas de Bouée de dégagement

2 - PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

Pointe du TRECH, perches vertes LES RECHAUDS, Ile aux MOINES,
Bouée latérale rouge Roche COLAS*

Laisser à Tribord :

Bouée latérale Verte PIRENN *, Ile d'ARZ, Perche verte Escobez, Ile de LERNE,
Bouée latérale Verte PIRENN*.

3- LIGNE D'ARRIVEE :

Voir cf. § 14 des IC



PARCOURS N°4

TOUR de l'île d'Arz par le Sud enchaîné avec Tour de l'île aux moines par le Sud

Voir **1 - LIGNE DE DEPART :**
Voir cf. § 12 des IC
Pas de Bouée de dégagement

2 - PARCOURS :

Laisser à bâbord :

Bouée latérale Verte PIRENN *, Ile d'ARZ, Ile de LERNE, Perche verte Escobez,
Bouée latérale Verte PIRENN *.

Laisser à Tribord :

Bouée latérale rouge Roche COLAS*, Ile aux Moines, perches vertes LES
RECHAUDS,

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Voir cf. § 14 des IC



PARCOURS N°5

Parcours devant Arradon autour des îles Logoden

1 - LIGNE DE DEPART :

Voir

Voir cf. § 12 des IC

Pas de Bouée de dégagement

2 - PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

Îles Logoden, Cardinale Ouest Boëdic*, îles Logoden, bouée jaune SRV mouillée dans l'Est de l'île d'Holavre*.

Porte (ligne de départ) à passer dans le sens du parcours*

3 Tours

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Voir cf. § 14 des IC